



Union Sportive de Palaiseau
Section PLONGEE SOUS-MARINE
Année 2017-2018



Président	Jérôme LEMERAY	jerome.lemeray@gmail.com
Renseignements pour les inscriptions	Julien PERRAUD	secretaireUSP@gmail.com
Passages de niveaux	Alexandre COLLEU	a.colleu@hotmail.fr
Responsable plongée enfants	Alain BALDACH	alain.baldach@orange.fr

Pour tout renseignement complémentaire : 06 61 95 80 22 (adultes) ou 06 79 58 42 87 (enfants)

COTISATIONS

Le montant de la cotisation comprend : la License FFESSM (Adultes 39,20 € - Jeunes 24.80€) + l'assurance individuelle loisir 1 (20 €) + dans le cas de passage de niveau la carte de niveau (12 €)

Plongeur préparant un brevet ou en perfectionnement :	214 €
Plongeur mineur (- de 18 ans au 02/10/2017)	160 €
Entretien (pas de cours, autonomie, fosse si disponibilité) :	118 €
Autres (licence seule, membre du bureau, bénévole, encadrant)	64 €

Le matériel de base, que vous devez acquérir, se compose d'un masque, de palmes et d'un tuba. Le club met à votre disposition le reste du matériel : les blocs, les gilets stabilisateurs ainsi que les détendeurs. Ce matériel représente un coût non négligeable, merci d'en prendre soin.

HEURES ET LIEUX D'ENTRAINEMENT

Piscine de l'école Polytechnique d'octobre à juin (hors vacances scolaires)

Mardi	19h00 - 21h00	travail technique avec bouteille, perfectionnement, entretien libre
Mercredi	19h30 - 21h00	plongée HandiSub Centre Aquatique de La Vague
Jeudi.....	18h30 - 20h15	plongée Enfants
Vendredi.....	19h30 - 21h00	apnée, PSP, mise en condition physique et nage avec palmes

Fosse de Chartres (profondeur 20 m) 2 fois par mois le jeudi (voir planning sur le site USP)

Réunion de pré-rentrée le mardi 26 septembre

Reprise des activités la première semaine d'octobre pour les adultes et pour les enfants

INSCRIPTIONS

- **Photocopie (gardez l'original)** du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée de moins de 3 mois
Pour un adhérent préparant un niveau : délivré par un médecin du sport, un médecin fédéral ou hyperbare
Pour un mineur : délivré par **un médecin fédéral obligatoirement**
- Pour un mineur : une autorisation parentale
- La fiche d'inscription remplie et signée
- Un chèque correspondant au montant de la cotisation, libellé au nom de « *USP PLONGEE* »
- En cas d'inscription HandiSub, dossier sur demande

Dossier à rendre au secrétaire ou à expédier par courrier dès que possible pour le bulletin d'inscription et la cotisation, et dès septembre pour la visite médicale.

Julien Perraud
24 Résidence du Parc d'Ardenay
91120 Palaiseau

LA LICENCE NE SERA DELIVREE QUE LORSQUE LE DOSSIER D'INSCRIPTION SERA COMPLET.

<http://www.usp-plongee.com/> - Suivez l'actualité du club sur sa page Facebook

La section plongée de l'USP est affiliée à la F.F.E.S.M. sous le numéro 07910061